

S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000
sur le site du Mondarrain et de l'Artzamendi
NATURA 2000 programa MUNDARRAIN eta ARTZAMENDI
Eremuetan eramaiteko Sindikatua

Compte-rendu du Comité Syndical du 19 juillet 2016
2016ko uztailaren 19ko Sindikatu Batzordeko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil Syndical du S.I.V.U pour la mise en oeuvre du programme NATURA 2000 sur le site du massif du Mondarrain et de l'Artzamendi s'est réuni le 19 juillet 2016 à 20h sous la présidence de M. HARISPOUROU.

2016ko uztailaren 19an arratseko 8etan, Sindikatuaren Sindikatu Batzordea bildu da HARISPOUROU Jaunaren lehendakaritzapean.

Présents – *Hor zirenak* : MM. **ANCHORDOQUY** (Bidarray) – **EZCURRA** (Espelette) – **GANZAGAIN** (Espelette) – **MARCOTTE** (Espelette) - **HARISPOUROU** (Itxassou) – **ITURBURUA** (Itxassou) *Jaunak*

Absents excusés – *Barkatuak* : MM./Mme. **ARROSSA** (Bidarray) - **DUPUY** (Louhossoa) - **MAYAUDON** (Ainhoa) - **LAGARDE** (Ainhoa) - **UHARRIZ** (Souraide) *Andere Jaunak*

Membres en exercice : 10
Kideak : 10

Présents : 6
Hor zirenak : 6

Quorum : 6
Quorum : 6

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : M. **ITURBURUA** *Jauna*

Le comité syndical désigne à l'unanimité des présents M. ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

Sindikatu Batzordeak ITURBURUA jauna idazkari gisa izendatzen du.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance du 9 avril 2016, le Comité Syndical a pris les décisions suivantes :

2016ko apirilaren 9ko bilkuraren bilduma onartu ondoan, Sindikatu Batzordeak ondoko erabaki hauek hartu ditu :

Remplacement secrétaire S.I.V.U
Sindikatu idazkariaren ordezkatzea

Le Président indique que l'agent mis à disposition par la commune d'ITXASSOU sera placé en congé maternité à compter du 10 novembre 2016 jusqu'au mois de mars 2017.

Aussi, il convient de procéder à son remplacement pour une durée de 6 mois (début octobre à fin mars).

Le Président ajoute qu'il a eu un contact avec un agent en contrat CAE (20h) à la commission syndicale de la vallée de Baigorri, lequel serait intéressé pour trouver un complément d'heures. Cette personne en assure le secrétariat et travaille aux côtés de l'animatrice Natura 2000 du site « Montagne des Aldudes ». Une autre candidature lui est également parvenue. Il s'agit d'une personne d'Urrugne recherchant à priori un poste avec un nombre d'heures conséquent.

S'agissant du quota d'heures, il a été évalué à 74 heures pour les besoins de l'animation 2016 sur la période complète d'avril 2016 à fin mars 2017. Le nombre d'heures de la phase de remplacement sera déterminé en fonction des heures déjà réalisées depuis le mois d'avril par l'agent en place.

Le Comité Syndical fait part au Président qu'il convient de s'assurer que la mise à disposition d'un agent en contrat CAE n'empêche pas, pour le S.I.V.U, l'octroi des subventions au titre de l'animation, dans la mesure où c'est un dispositif déjà éligible aux aides de l'Etat.

Si cette réserve est levée, le Comité Syndical se prononce favorablement au remplacement dans le cadre d'une convention de mise à disposition entre la commission syndicale de la vallée de Baigorri et le S.I.V.U.

Questions diverses

Galdera orotarik

- Animation 2015 : versement du solde des subventions : bien que toutes les dépenses aient été acquittées et les demandes de paiement effectuées, le S.I.V.U n'a pas encore été crédité du versement du solde des subventions au titre de l'animation 2015. Après plusieurs relances auprès des services de la D.D.T.M 64, il s'avère que le problème vient uniquement de la non-disponibilité d'un logiciel d'instruction des dossiers.

- Animation 2016 : 1^{er} bilan souscription MAE : Guillaume CAVAILLES, d'E.H.L.G, a transmis au S.I.V.U copie d'un message adressé à la D.D.T.M 64 comportant l'ensemble des diagnostics MAEC réalisés en 2016 pour l'engagement de 5 nouveaux contrats sur la période 2016/2021 :

AGUERRE Ramuntxo (ITXASSOU) : gestion de la fertilisation sur prairies et habitats remarquables (14,28 hectares) ;

LASCANO Bernadette (ITXASSOU) avec 2 contrats : entretien des haies (330 ml) et entretien des ripisylves (225 ml) ;

ELISSETCHE Jean dit « Kaiet » (BIDARRAY) : maintien de la richesse floristique des prairies (5,84 hectares) ;

Commune d'ESPELETTE : lutte contre l'envahissement des ajoncs par action mécanique et pâturage.

A noter également que les communes d'ITXASSOU, d'ESPELETTE et d'AINHOA ont engagé de nouvelles surfaces en MAEC SHP sur la même période.

- Instruction des dossiers d'évaluation des incidences : le Président fait lecture de la correspondance adressée au service instructeur des dossiers d'évaluation des incidences à la DDTM 64.

En effet, suite à l'appel téléphonique d'un particulier reçu par le S.I.V.U au sujet de la manifestation du Rallye du Labourd, le Comité Syndical avait décidé dans sa dernière séance de solliciter davantage de collaboration et de communication auprès de la DDTM 64 dans le cadre de l'instruction des dossiers.

- Enveloppe budgétaire MAE : projet d'un courrier cosigné à la Région : E.H.L.G a informé le Président que la commission syndicale des montagnes de Cize souhaite mobiliser tous les acteurs et animateurs des sites Natura 2000 du Pays Basque concernant les enveloppes financières allouées aux MAEC. En effet, la mise en place de ces mesures a généré beaucoup d'activité et de temps et se conclue par l'engagement de plusieurs exploitants agricoles qui

ne seront finalement peut-être pas indemnisés (cf article de la France Agricole).
L'objectif d'un courrier cosigné à la Région serait de sensibiliser l'autorité de gestion pour éviter que sur le terrain, la politique Natura 2000 et les MAEC notamment perdent toute crédibilité.

Le Président donne lecture du projet de courrier rédigé par la commission syndicale de Cize. Le Comité Syndical juge que certains points dans la rédaction de ce courrier seraient à reprendre et que les animateurs des sites concernés ne devraient pas être nommés et signataires de cette correspondance.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Gaia bukatua izanez, bilkura arratseko 9:00etan gelditzen da.